# L’école de magie

Nous allons modéliser sous forme de diagramme des cas d’utilisation le fonctionnement de l’école de magie.

L’école de magie est tout d’abord un bâtiment où se côtoient des personnes qui ont fait le choix de dédier leur vie à l’étude de la magie. Si vous ne connaissez rien à la magie vous pourriez facilement penser que tous les mages se valent mais c’est faux. Il y a bien une hiérarchie dans cette organisation.

En rentrant à l’école, les étudiants deviennent des mages. Les premières années sont consacrées à l’apprentissage des sortilèges. Apprendre un sortilège nécessite de descendre à la bibliothèque pour trouver un livre à étudier. Les sortilèges peuvent être offensifs (boule de feu, éclair de givre…) ou défensif (barrière magique, esprit gardien…). Pour s’entrainer sur un sort offensif, un mage doit tout d’abord réserver une cible auprès du concierge de l’école. Il doit naturellement nettoyer la pièce après les tentatives pour faire disparaitre les traces de brûlure par exemple. Enfin, si le sort offensif est allé au-delà des espérances en termes de puissance, le mage devra contacter l’architecte de la ville pour reconstruire le bâtiment qu’il aura détruit. Naturellement, nous espérons que cette opération de reconstruction arrive le moins souvent possible.

Les mages qui survivront à leurs incantations et à celles de leurs congénères deviendront après quelques années des sorciers réputés. Ils pourront alors invoquer des démons majeurs en plus de continuer à apprendre des sortilèges. Cette invocation va demander au sorcier de choisir un élément (feu, glace, poison…) pour qualifier son démon. Naturellement, si un sorcier ne se sent pas à la hauteur, il a la possibilité de demander de l’aide à d’autres sorciers pour mener à bien son invocation. Il est interdit toutefois de faire participer des mages à une telle invocation.

Enfin, un sorcier assidu peut obtenir le grade d’archimage, distinction prisée qui attise la convoitise des autres magiciens. Les archimages s’occupent de la partie administrative de l’école de magie en plus de continuer à se perfectionner dans l’art de la magie. Ils ont la possibilité de convoquer une assemblée des mages. Lors de cette assemblée, les archimages communiquent sur les changements de hiérarchie et en profitent pour faire l’appel. Cela leur permet facilement de savoir quels sont les mages qui n’ont pas encore succombé à leurs propres expériences. Il est aussi possible, lors d’une assemblée, de bannir un mage, un sorcier ou un archimage qui aurait œuvré contre les intérêts de l’école. L’école de magie ayant toujours besoin d’argent pour réparer les bâtiments endommagés, les archimages sont également responsables des demandes de subvention au Patricien de la ville. L’usage veut qu’une lettre de subvention soit manuscrite et écrite à l’encre octarine.